

Gal. 4. 1. 1. 7
MA PENSEE

A M. CARRA, *7 K*

SUR SON PETIT MOT

A M. DE CALONNE.

« Que la Calomnie écoute, si cependant elle fait écouter. »

Eloge de M. Sheele, Chymiste.

A LONDRES.

1 7 8 7.

2 7 14 3

1877

THE NEW YORK

A. M. CARR

SUBSCRIPTION

1877

THE NEW YORK

A. M. CARR

1877

M
t
l
b
d
V
c
H
c
l
8

MA PENSÉE

A M. CARRA,

SUR SON PETIT MOT

A M. DE CALONNE.

J'ÉTOIS au siège de Rhodes, avec M. Rollin & Diodore de Sicile, entrepris par Démétrius, fils d'Antigone, l'an du monde 3700, lorsque votre brochure est venue interrompre le fil de cette narration sérieuse & élégante. Vos cris effrayans, & les circonstances du jour, m'ont retiré de l'espece de repos dont je jouissois au sein du tumulte de la guerre & d'un siège, fameux par la bravoure & la générosité des assiégeans & des assiégés. L'attaque & la

défense ont mérité les regards de la postérité. Dans ces tems éloignés, les ennemis se traitoient avec une noblesse qui se rapprochoit presque de la sensibilité que l'amitié fait éprouver à deux amis véritables. Et c'est à cette occasion que M. Rollin, d'après Plutarque & d'après lui-même, répète aux ames honnêtes, & pose en principe : « Qu'il
 « y a des règles de bienfiance & d'hon-
 « neur qui doivent être gardées inviola-
 « blement, même à l'égard des enne-
 « mis. » Hist. anc. p. 191. tom. 7.

Si vous êtes l'ennemi personnel de M. de Calonne, vous aviez donc, M. Carra, des règles de bienfiance & d'honneur à garder. C'est vous dire assez, je crois, que vous n'en avez observé dans aucun des points que vous avez traités contre lui. Si au contraire vous n'êtes pas son ennemi, tâchez de nous convaincre, sinon de l'honnêteté, du moins de la justice de vos procédés envers un ministre qui met aux pieds du Roi son humble requête & sa justification.

Ce mémoire justificatif de son administration n'est-il pas une affaire particulière entre Sa Majesté, son Conseil, ses ministres actuels & M. de Calonne

seul ? Dites-nous donc au juste, M. Carra, de quel droit, de quelle autorité vous venez dire, avec une surabondance effroyable, des injures gratuites & sanglantes à ce ministre d'état, qui, autorisé par le droit civil & des gens, cherche naturellement à se défendre des inculpations cruelles qui lui ont été faites, soit dans les assemblées parlementaires & des Notables, soit dans le Conseil du Roi, ou à l'oreille des Princes ? Vous n'êtes ni avocat pour le Roi ou son Conseil, ni avocat des parlemens, ni l'avocat de vos propres exploits ou d'un dépouillement personnel : vous êtes donc sans qualité ni droit pour venir débattre ou atténuer les faits justificatifs donnés par le ministre lui-même, qui jusqu'à ce jour s'est défendu seul, & bien défendu, quoique vous en disiez, & duquel vous ne pouvez être ni légalement, ni honnêtement la partie adverse. Vous vous nommez cependant, & vous croyez faire un acte d'ardeur patriotique, en invectivant, de votre autorité privée, un ministre dont le procès est pendant aujourd'hui devant le Conseil seul de S. M. !.... Cette insurrection subite paroît à beaucoup d'honnêtes personnes aussi

rare dans son espece qu'effrontée dans ses motifs.... Ce mot est dur, je l'avoue; il m'échappe malgré moi; mais la réflexion toutefois m'y ramène. Je le trouve en effet l'expression propre pour caractériser avec justesse votre *petit mot de réponse à la requête de M. de Calonne.*

J'espère, M. Carra, que vous ne me demanderez pas de quelle autorité j'ose vous répondre, moi, qui ne suis ni l'avocat des parlemens, ni celui de M. de Calonne, ni celui du Conseil, ni celui du Roi? Ma seule autorité est la publicité de votre brochure; & mon droit, la défense de la vérité que vous blessez comme simple écrivain. J'y joindrai l'amour ardent du public, que j'ai toujours eu dans le cœur, & dont j'ai donné des preuves en plus d'une occasion.

Je ne prétends point ici disculper M. de Calonne de ses torts, s'il en a, le croyant très en état de se défendre seul & avec esprit & avec solidité. Si la requête n'avoit pas fait plus de sensation que vous ne le dites, votre pamphlet seroit encore dans le néant d'où vous l'avez fait sortir avec dessein, & où il rentrera bientôt avec justice. Il ne m'appartient pas non plus de prononcer sur l'ac-

cusation directe faite par cet ancien ministre au principal ministre actuel de S. M. : la chose me semble trop délicate, pour mettre mes doigts entre l'arbre & l'écorce. Je veux seulement faire voir au public, qu'après avoir choqué toutes les bienséances d'usage, en intervenant dans cette affaire, vous avez encore le tort, M. Carra, d'offenser la vérité connue, & d'ignorer les notions les plus communes en finance & sur les monnoies, ainsi qu'en administration.

J'entame donc le combat, & j'ose vous dire en face, M. Carra, que vous faites à M. de Calonne une querelle d'Allemand, afin de vous procurer le plaisir peu décent de vomir contre lui un torrent d'injures triviales. Que de grossièretés, M. Carra, sur vos lèvres! Ah! *quelle gueule*, pour le coup! C'est bien là celle de la harpie, M. Carra : convenez-en pour cette fois seulement, & avouez là-dessus votre sottise. Le saint zèle qui vous dévore pour la maison du Seigneur, devoit-il vous porter à cet excès d'inflammation oratoire? Elle est du mauvais genre, & ne gagnera pas sans doute la bonne compagnie : *tantæ ne animis cælestibus iræ?* Mais passons

l'éponge , & venons à vos preuves , si toutes fois elles méritent ce nom.

ARTICLE PREMIER

Acquisitions & Echanges.

Que dites-vous de neuf à cet égard , M. Carra ? Rien du tout assurément : j'en prends à témoin les plus spirituels de vos soufleurs. Il falloit donc songer vous même , *que vous alliez parler à des hommes & non à des enfans.*

M. de Calonne a donné un état circonstancié des objets & des sommes. Il prouve tout ce qu'il avance. Le Conseil , la Chambre des Comptes , & le Roi , sont instruits des acquisitions & des échanges , chacun a fait son devoir , & rempli des fonctions usitées. Le développement du Comté de Sancerre ne laisse rien à desirer. Qu'opposez-vous à cela ? Vous dites dans une note , p. 21 : « Oh ! mais il va paroître incessamment un mémoire qui donnera la preuve de la lésion faite au Roi dans cet échange , & comme quoi ce Comté évalué par M. de Calonne à 103,635 liv. ne rapporte aujourd'hui que 17000 liv. »

Un

Un semblable énoncé nous indique à tous, M. Carra, un grand défaut : celui de véritables moyens. Déjà cette assertion n'avoit-elle pas été faite au bureau des Notables, par un jeune militaire plein d'honneur & de courage, mais trop enivré du succès de ses armes, & qui, de retour en France, couronné de lauriers, auroit dû se dispenser de nous parler de *loix* & de *formes* qu'il ne pouvoit connoître assez pour en parler avec avantage. C'est donc ici le cas de lui dire avec franchise : au moins sur cet article, M. de la F..... cédez le pas à M. de Calonne : *Cedant arma togæ.*

J'en dirai de suite autant au *prélat de Verdun*, pour le *chemin percé dans le bois des côtes*. La voix lui manque, dit-on, à force de crier, comme les loups, au clair de la lune. Le mémoire de son chapitre ou de ses diocésains n'influera pas plus sur le fait connu de la douceur du caractère de M. de Calonne, que sur les faits constatés à l'intendance de Metz & en plein soleil.

ARTICLE II.

Manœuvres dans la refonte des monnoies.

QUE cet objet intéressant est traité par vous, M. Carra, bien légèrement! Le procès-verbal des *essais multipliés du titre* des monnoies d'or justifie entièrement M. de Calonne; vous le rapportez cote V, & vous dites ensuite dans une réplique à mi-marge, p. 70: *mais ce procès-verbal est illegal, & par conséquent nul....* Je vous avouerai, M. Carra, que je ne peux trop concevoir ce qui vous inspire tant d'audace. Quoi! un procès-verbal fait par le procureur-général de la Monnoie de Paris, membre essentiel de la Cour des Monnoies, & commissaire du Conseil en cette partie; un procès-verbal fait par le directeur & les essayeurs généraux & particuliers de la cour & de l'hôtel des Monnoies, en présence de M. du Tillet, inspecteur-général des Monnoies de France; un pareil procès-verbal, fait sur 26 lingots d'or, de 1000 louis chacun, deviendrait, suivant vous, une illusion trompeuse & ridicule, une vérification illégale & nulle, fautive & scan-

daleuse conséquemment, puisque vous accusez les officiers de la Monnoie d'avoir partagé avec M. de Calonne les profits & l'or qu'ils auroient volé au Roi & à la nation, ne l'ayant pas employé dans cette refonte !.... Ames honnêtes, éclairées & sensibles, jugez de quelle trempe seroient les ennemis de ce ministre, si tous ressembloient à l'auteur de cette extravagante assertion !

Jamais la vérification du titre des monnoies d'or ou d'argent s'est-elle faite autrement ? Ordonnée par le Conseil de S. M., exécutée par les officiers du Roi en charge & nommés par lui à cet effet, enregistrée suivant l'usage à la Chambre des Comptes, & faite au vu & su des présidens & conseillers de la Cour des Monnoies & par le procureur-général de cette cour, que falloit-il de plus à M. de Calonne pour se mettre en règle & à l'abri de tout soupçon de fraude & d'intelligence avec ces officiers du Roi, en supposant qu'il y ait eu abus dans une refonte de monnoies, qui n'est pas de son fait ? Dire qu'il y ait eu abus, & fraude, ce qui n'est pas encore prouvé, & ajouter après, que l'or détourné de sa vraie destination, a été partagé entre le

ministre & les officiers de S. M., voilà bien une accusation grave, faite par M. Carra, par un particulier, mais qui ne devient alors qu'une atrocité indécente, une inculpation hardie & digne de.... J'arrête ici la rapidité de ma plume. Laissons à M. Carra le soin de se faire expliquer le reste de la phrase, s'il a l'avantage de compter des jurisconsultes éclairés & de bonne-foi parmi ses amis ou ses connoissances.

La légèreté de M. Carra, pour ne rien dire de plus, est donc suffisamment prouvée. Il devoit au moins une réparation à la vérité offensée d'une manière peu délicate, si la justice des magistrats ne lui en imposoit pas l'obligation vis-à-vis de M. de Calonne & des officiers de l'hôtel de la Monnoie de Paris; ce que je serois au désespoir néanmoins de provoquer contre lui, tant je regarde tout ce qu'il nous débite comme partant d'un cerveau en ébullition de folie, & dans un tel état d'effervescence, que l'accès ne peut pas être de longue durée.

Je pourrois terminer là cet article des Monnoies, puisque le ministre me semble pleinement justifié par le procès-verbal très en règle, & par les autres for-

malités d'usage, employées de l'ordre du Roi, & après les délibérations du Conseil. Mais je pense qu'il est convenable d'éclairer encore M. Carra sur ses erreurs politiques. Tâchons de le faire en peu de mots.

Le mémoire de M. de Calonne sur les Monnoies est très instructif, savant, & nettement développé. La matiere est abstraite; mais une saine logique, unie à une plume ingénieuse & élégante, l'a rendue intelligible, intéressante, & aussi belle qu'elle pouvoit l'être. L'esprit & l'art étoient ici nécessaires pour expliquer des vérités peu connues de la multitude, & même de la plupart de gens très érudits sur toute autre matiere que celle des monnoies. Lui fera-t-on encore un reproche de chercher à nous éclairer? Je n'en serois pas étonné; car j'ai vu de bons médecins éloignés de leurs malades, parce qu'on leur supposoit trop d'esprit. Quant à moi, je m'explique simplement, & je dis qu'il faudroit vouloir absolument fermer les yeux à la lumiere du soleil, pour soutenir que cet astre & sa lumiere n'existent pas dans la nature. Il en seroit de même de la nouvelle proportion qu'il étoit nécessaire d'établir entre l'ar-

gent & l'or, si l'on s'obstinoit à nier cette nécessité.

Pour se donner raison ainsi qu'à l'auteur des observations sur la déclaration du 30 Octobre 1785, concernant la refonte des monnoies d'or, M. Carra vient nous entretenir de la valeur conventionnelle en France des deux métaux d'or & d'argent, qui pouvoient selon lui « rester dans leur » ancien état, sans aggraver le sort de la » nation ! La rareté de l'or, continue-t-il, n'eût rien changé à la monnoie d'argent, nous aurions encore nos écus de 3 & de 6 liv. qui ont passé de puis la nouvelle refonte de l'or, très-rapidement, chez nos voisins, qui les amoncelent au grand détriment des richesses de la France. D'ailleurs nos louis d'or ne valent plus que 22 liv. 10 s. au lieu de 24 liv. & nous perdons au change avec l'étranger». Voilà, M. Carra, toute votre objection rendue pour cette partie, je le crois du moins; nous reviendrons ensemble à quelques autres aussi valables, après ma réponse à cette première.

1°. Est ce que la sortie de notre or, par les spéculateurs en piastras sur-tout, n'étoit pas une chose constante & no-

toire, ainsi que les fonte de nos louis par les orfèvres ? On ne peut nier ce 1^{er}. point très-essentiel d'abord à réformer.

2^o. Si cette sortie étoit devenue fréquente & presque ordinaire, comme la fonte des louis, faite sous nos yeux, la masse totale de notre monnoie d'or devoit diminuer nécessairement. En effet, elle s'est trouvée diminuée presque de moitié depuis 1729. Ce fait n'est-il pas authentiquement prouvé ?

3^o. Les marchands d'or & d'argent spéculoient sur nos monnoies & y gagnoient gros, comme tout le monde sçait, notamment, les amateurs de Piaffres & de Lisbonines, Lyonnois, Parisiens, Juifs & autres. Combien de mémoires n'ont-ils pas présentés aux Contrôleurs-Généraux des Finances, pour en fournir nos Hôtels des monnoies. Le Roi & la nation perdoient donc beaucoup à ce commerce, à cet échange, à cette manœuvre ouverte ou clandestine, suivant les tems & les occasions.

Ces trois observations une fois faites & certaines, je demande à M. Carra, s'il failloit laisser toujours aller les choses de ce train-là ? n'étoit-il pas convenable & nécessaire, après cette découverte,

d'arrêter ou de modérer cette manœuvre dangereuse pour le Roi & ses sujets ? Comment devoit-on s'y prendre ? M. de Calonne nous a clairement détaillé les divers moyens qu'on pouvoit choisir pour arrêter ce désordre, & il est très-vrai qu'il nous a éclairés sur notre ignorance. Il les avoit développés en plein Conseil, tous ces moyens. Pourquoi lui faire aujourd'hui un crime de n'avoir pas communiqué son plan au public ? Est-ce l'usage en France ? Ses prédécesseurs le faisoient-ils ? & s'ils l'eussent fait, pourquoi ne pas prescrire la même marche à M. de Calonne ? Le Conseil adoptant la sienne, ne prouvoit-il pas qu'il la préféreroit, ou qu'il suivoit l'usage antique ! pourquoi donc, M. Carra, exiger de lui seul des communications, des développemens, qu'il n'étoit pas ordinaire de donner avant lui, & qu'on ne donnera pas même après lui probablement ? C'est par des édits & déclarations que le public ordinairement est instruit des objets débatus & arrêtés par le Roi en son Conseil. Tel est M. Carra, l'usage du Conseil, telles sont nos anciennes formes.

Si M. de Calonne communique en ce moment ses idées au public, s'il en fait
des

des développemens instructifs, c'est qu'il y est forcé par les circonstances qui le pressent, & qu'il doit rappeler dans sa requête au Roi, que cette matière ayant été amplement traitée devant S. M., & exécutée suivant ses ordres, les parlemens & les autres cours inférieures au Conseil, ne pouvoient l'attaquer légalement sur ses opérations.

Il prouve ensuite d'une manière évidente la nécessité d'une refonte des monnoies d'or, en établissant celle d'une proportion plus exacte entre l'or & l'argent, sur le pied des fixations faites en Espagne & en Portugal, royaumes qui nous fournissent cette précieuse matière; gage nécessaire des échanges, objet à la fois de nos desirs & la cause de presque tous nos maux! *Auri sacra fames.* &c. Continuons les preuves de M. de Calonne sur cet article important.

L'antique proportion de l'argent à l'or étoit comme de dix à un. Elle a dû varier suivant les circonstances des tems, l'abondance ou la rareté des métaux dans chaque pays, la fertilité des mines, les productions de la terre, la liberté plus ou moins avantageuse du commerce, la paix, la guerre, &c. Enfin,

quelques ayent été les causes de ces vicissitudes, comme de l'augmentation progressive du prix des matières d'or & d'argent, il n'en est pas moins vrai qu'en dernier lieu vers, 1779, l'Espagne a haussé d'un quinzième le prix de l'or.

C'est de l'Espagne que nous tirons plus fréquemment ces deux métaux si précieux. Mais pour obtenir un marc d'or, on devoit donner 15 marcs 7 onces d'argent, prix ou taux de la nouvelle fixation en Espagne. L'ancienne n'étoit que de 14 marcs 7 onces pour le même marc d'or, & en Portugal de 15 marcs 6 onces.

En France, 14 marcs 5 onces d'argent équivaloient à un marc d'or. C'est de cette proportion même dont on a tant abusé dans les derniers tems, & voici comment.

Quelle étoit la manœuvre de nos spéculateurs & de nos orfevres ?

Les premiers achetoient notre or à bon marché avec notre propre argent; ils le revendoient ensuite ou l'échangeoient pour des piastres ou des lisboines : ils gagnoient donc à cette manœuvre 1 marc 2 onces d'argent, sauf les frais & les degrés de fin à déduire.

On conçoit dès lors pourquoi notre monnoie d'or passoit rapidement hors du royaume & s'écouloit de nos poches avec perte pour nous, qui étions encore des aveugles.

Que faisoient nos orfevres ? Ils fondoient nos louis, dont ils connoissoient la pluvalue intrinseque ; & sans avoir égard au prix légal, ou fixé par les réglemens, ils en profitoient dans leur commerce d'industrie, au sein de leur patrie & avec elle même.

De cette sorte, la déperdition de la masse totale des monnoies d'or s'opéroit très-rapidement.

Je ne parle point encore de la valeur d'échange qui nous étoit défavorable, relativement à notre commerce général : mais il est visible qu'il étoit bon d'arrêter enfin cette disparution de la monnoie d'or, dont on s'appercevoit depuis quelques années, & dont on ignoroit avant M. de Calonne la vraie cause.

Or ce ministre, soit par lui-même, soit par les lumières d'autrui, ayant fait cette découverte, l'a communiqua au Conseil du Roi.

Après les plus mûres & les plus longues

délibérations, S. M. ordonna l'établissement d'une proportion plus exacte entre la monnoie d'or & celle d'argent.

La refonte fut préférée à toute autre opération, & elle a été exécutée.

Qu'y a-t-il donc icy du fait de M. de Calonne, dont on puisse induire une accusation aussi grave que celle que M. Carra voudroit faire diriger contre ce ministre?

En supposant même, ce que je ne crois pas, qu'il se fût trompé dans ses idées, relativement à la valeur, non pas intrinsèque ou légale, mais d'échange, comme on voudroit l'établir, seroit-il reprehensible pour avoir erré avec tout le Conseil qui a adopté son opération? Mais s'il est intact pour la valeur intrinsèque & dans la refonte, comme il le prouve évidemment, ainsi que M. Carra le fait lui même par le procès-verbal *des essais* qu'il nous donne sous la cote V de ses pieces probantes, pourquoi s'obstiner à vouloir l'accuser d'un crime qu'il n'a pas commis, & que même il n'a pas pu commettre?

Aussi faut-il, pour l'envelopper dans ce crime que M. Carra pousse la folie jusqu'à inculper tous les Officiers de

l'hôtel des monnoies , préposés de l'ordre du Roi à cette grande opération & en charge , le Procureur Général lui-même de la Cour des Monnies , surveillant cette opération , où le Ministre n'a été présent que par ses lettres d'usage , écrites de l'ordre du Roi , & après délibération en son conseil !

Il est donc plus raisonnable de conclure contre l'opinion fantasque & particulière de M. Carra , que l'opération de la refonte des monnoies d'or , ayant été jugée nécessaire par le Roi & par son Conseil , elle doit être exécutée par le ministre. Concluons de même qu'elle a été loyalement exécutée d'après les ordres du Roi , & que mal à propos , on cherche à nous allarmer sur un abus de confiance qui n'existe pas.

Je crois à présent qu'il est facile de prouver qu'elle a été aussi ingénieusement qu'utilement imaginée par M. de Calonne , relativement à la valeur d'échange , pour le commerce de la France avec ses voisins. Je le pense d'après moi & d'après beaucoup de commerçans honnêtes & instruits. Je vais faire tous mes efforts pour en convaincre mes lecteurs.

Les vues générales ne naissent pas dans toutes les têtes indifféremment. Descartes & Neuton, sont des génies rares en physique & en géométrie. Quoique physicien, M. Carra ne peut pas dire modestement qu'il leur ressemble. Dans la haute carrière de la législation, tous les réformateurs n'ont pas été des Solon, des l'Hopital, des Daguesseau. Dans le barreau, nos orateurs ne sont pas tous des Demosthenes, des Ciceron, des Target. La chaire a eu ses Massillon, ses Bourdaloue, ses Flechier. Nous avons perdu l'abbé de Boismon, mais les Beauvais & les Mauri nous restent. Bossuet & Fénelon nous offrent un contraste à jamais mémorable. L'historien des loix est unique comme celui de la nature. Montesquieu & Buffon, en éclairant le dix-huitième siècle, étonneront encore ceux qui le suivront. Peu d'élogistes & de rédacteurs des systèmes philosophiques ressemblent à Fontenelle. Euripide nous a donné l'aimable & harmonieux Racine. Pindare est le pere de Rousseau, Eschile celui de Crébillon. Les neufs Muses ont créé Voltaire. Corneille enfin, le grand Corneille, ne doit qu'à lui seul toute sa renommée....

Voilà certainement, M. Carra, de grands exemples pour étayer ma première proposition. Mais la seconde, qui va la suivre, n'est pas moins vraie : toutes les têtes ne sont pas également susceptibles de comprendre les vues générales enfantées par le génie.

D'après ces deux propositions très-évidentes pour les esprits éclairés, & exercés à la méditation, comment peut-on inviter ou contraindre l'administrateur d'un grand royaume, tel que notre France, à proposer à la multitude, en général très-mal instruite, un changement avantageux pour elle, mais qu'à coup sûr elle ne pourroit ni comprendre, ni même agréer quelque fois, malgré sa nécessité & sa solidité reconnues dans un conseil de sages ? Si la France étoit une république, où les hommes sont exercés dès leur naissance à la liberté de penser & de raisonner sur les plus hautes matières du gouvernement, le cas seroit différent. Le peuple y est presumé aussi éclairé que les chefs. Mais qu'on se reporte dans une monarchie, où le Prince seul est censé faire les loix, où il ne les fait connoître à ses sujets, qu'à l'instant où il les notifie avec l'in-

jonction d'obéissance ; & qu'on me dise alors si M. Carra le phisicien joint aux lumières de cette science celles de la politique usitée en France de tems immémorial ? Ira-t-on changer les formes pour plaire à quelques individus isolés , qui ne connoissent pas la solidité de cette marche de l'administration ? S'il y a des formes abusives, elles peuvent être réformées sans contredit, & doivent l'être, mais de l'autorité seule du Prince. Jusqu'à ce jour elles ont été suivies. Convenez donc, M. Carra, que la marche naturelle du ministre de Louis XVI sur le changement à faire dans les monnoies d'or le conduisoit nécessairement à n'en rendre compte qu'au Roi & à son Conseil. Détruisez cette forme ancienne, & bientôt vous verrez l'aristocratie s'établir sur les degrés du trône.

Quel étoit le changement à opérer dans une portion de nos monnoies ?

Il consistoit, après avoir fixé une nouvelle proportion entre le prix de l'or & le prix de l'argent, nécessitée par la hausse survenue en Espagne d'un quinzième dans le prix du marc d'or depuis 1779, à refondre nos monnoies d'or

d'or seulement, pour les égaliser avec celles d'argent aux quelles on ne vouloit pas toucher, comme étant la mesure générale & la plus connue.

Pour y parvenir, il falloit diminuer un peu le poids des nouveaux louis, afin de les ramener à leur valeur comparative avec l'argent, & en augmenter dans le même tems le nombre, pour opérer le poids du marc d'or. Il ne s'agissoit pas de toucher au titre de l'or, c'est-à-dire au degré de fin. On vouloit au contraire y ajouter encore quelques degrés, qui par les essais multipliés jusqu'à 34 fois, s'étoient trouvés manquer aux anciens louis depuis 1726.

Le Conseil du Roi avoit jugé, que cette operation de venoit absolument nécessaire *pour empêcher que la France continuât à être lésée dans son commerce & ses changes, par l'infériorité de la proportion de nos monnoies à celles des pays étrangers.* Elle devoit également arrêter le cours de l'exportation de nos louis, & la fonte qu'en faisoient nos orfèvres.

Est-il encore douteux, que cette opération soit devenue utile & avantageuse aux citoyens, puis qu'elle a mis en circulation, & dans notre commerce

43 millions de valeur numéraire en or, qui n'existoient pas avant cette époque, dont cependant on cherche à abolir la mémoire, & à diminuer les avantages?

A 12 f. par louis, elle a procuré la somme de 16 millions de profit au peuple qui les portoit aux hôtels des monnoies. Encore cette évaluation sera-t-elle jugée un peu faible par d'autres que par M. de Calonne, qui la met au plus bas, afin d'éviter l'apparence même de l'exagération.

Pour la portion du Roi, elle a été portée à 7 millions, S. M. ayant bien voulu renoncer, en faveur de son peuple, au *vieux droit de Seignuriage*, qui étoit onéreux aux sujets, peu convenable à un Roi de France, & qu'on ne rappelle aujourd'hui que pour invektiver M. de Calonne, & censurer à tort & à travers l'opération des monnoies. Autant vaudroit-il ressusciter M. le Comte de Maurepas, pour lui faire reproche d'avoir engagé notre jeune Roi, en montant sur le trône de ses peres, à nous remettre le droit de joyeux avènement! Mais l'envie, la cabale, la calomnie & l'ambition, sont aveugles pour le bien général des peuples. Elles règnent avec

fureur au sein du désordre & de la confusion, & cet empire leur plaît. Ces quatre furies *brouillent le ciel avec la terre*, afin de pouvoir satisfaire leurs desirs infernaux. Mais jetons promptement un voile sur le front de ces méchantes déesses, & conservons mon sang-froid pour revenir à M. Carra.

Il n'y a donc, M. Carra, dans cette opération de la monnoie d'or, aucune perte réelle pour la France, soit dans son intérieur, soit à l'extérieur. Ces deux vérités sont palpables pour les hommes instruits de la matiere, & pour les banquiers de bonne-foi. La proportion de 15 & demi entre l'argent & l'or, établie enfin dans le royaume par M. de Calonne, dérange seulement les spéculations de quelques particuliers, qui s'enrichissoient à nos dépens; voilà tout le mal qu'elle aura fait à la nation. Il y a plus : & c'est ici que les vues générales de M. de Calonne brillent d'un éclat & d'un avantage qu'on ne peut lui contester.

Ce ministre, en s'aidant de l'expérience des spéculateurs en piaftres & en lisbournes, en examinant attentivement les divers canaux & embranchemens par lesquels se distribuent dans le commerce

des nations les matieres d'or & d'argent, leurs valeurs intrinseques, légales ou conventionnelles, leurs rapports avec celles des denrées ou productions de la terre; & repliant ensuite son esprit sur le passé, & l'étendant iusques dans un long avenir, il a su nous retirer des erreurs du tems présent, pour nous faire jouir de nos propres richesses, & pour les conserver à notre posterité. Son opération semble avoir fixé pour jamais les variations des valeurs intrinseques ou idéales de l'or & de l'argent. La France du moins n'éprouvera de longtems des changemens ou des pertes vis-à-vis d'elle-même, & d'elle aux étrangers.

Ce grand apperçu n'a donc pu être que celui d'un génie dont la conception heureuse & facile mériteroit plus de reconnaissance de la part des bons citoyens, que M. Carra ne fait qu'éblouir & égayer.

Venons à présent aux petites objections de M. Carra & de ses pareils. Mes réponses éclairciront de plus en plus cette matiere aride, mais nécessaire pourtant à bien entendre, si l'on veut passer pour des êtres raisonnables, puisque la mode en est venue en France, dit M. Carra,

depuis l'arrivée de M. de Calonne au ministère. L'époque setoit remarquable; tâchons d'en profiter.

La monnoie d'argent disparoît, disent les censeurs, & passe rapidement chez nos voisins. —

Si le fait est vrai, M. Carra, ne l'attribuez pas à l'opération de la refonte de la monnoie d'or. La valeur intrinsèque de nos louis est bonifiée de plusieurs degrés de fin : elle est conséquemment augmentée dans sa masse totale, mais elle l'est pour nous seuls, & l'étranger nous les laisse. Plus de spéculation en cette partie sur les monnoies d'or, pour les échanger contre des piastres d'Espagne. Et voilà précisément ce qui justifie les vues générales de M. de Calonne. —

Mais pourquoi les especes d'argent passent-elles à l'étranger qui les amoncelé à vue d'œil & les empile? pourquoi prend-il notre argent, & nous laisse-t-il notre or? C'est, sans nul doute, que notre argent a plus de valeur aujourd'hui qu'autrefois, & que nos louis nouveaux perdent au change. —

Vous vous trompez, M. Carra, & vous errez dans un labyrinthe sans le fil d'Ariadne. Nos écus de 3 liv. & de 6 l.

sont restés tels qu'ils étoient ; leur valeur & leur poids sont les mêmes qu'avant la refonte de la monnoie d'or , qui s'est bonifiée, loin d'éprouver aucune altération. Mais la proportion entre ces deux métaux est aujourd'hui fixée si ingénieusement & si utilement pour la France , que la convenance, ou le caprice, ou des circonstances simplement locales & de commodité, déterminent actuellement le choix de l'un d'eux. Si les citoyens françois éprouvoient réellement , comme vous le prétendez sans preuve, quelque souffrance momentanée , il faudroit en chercher une toute autre cause. Comprenez-vous , M. Carra, ce que j'ai l'honneur de vous dire ? nos louis nouveaux valent juste tout ce qu'ils doivent valoir , relativement à nos intérêts particuliers , & à la proportion exacte établie de l'or à l'argent. Avec 4 écus de 6 l. nous payons exactement un louis d'or, ou nous l'achetons , mais sans profit ni perte pour nous , ni pour l'étranger. Voilà ce que M. de Calonne a imaginé & exécuté de l'ordre du Roi. Les cris des spéculateurs en piastrès & de lisbonines , ne doivent point effrayer le Conseil du Roi, ni la nation. Tout , dans la nouvelle opération , est profit pour la

France, nulle perte pour elle; l'agiotage seul en cette partie essentielle est confondu, & la cupidité trompée dans ses spéculations usurieres, devroit se taire du moins, si elle frémit du coup qui lui est porté. —

Mais quelque soit la valeur intrinsèque du marc d'or, il n'en est pas moins vrai que chacun de nos louis est diminué de poids, & de prix conséquemment. Il perd en effet 30 f. chez l'étranger qui ne le prend aux voyageurs que pour 22 liv. 10. f. —

L'instance que vous me faites à cet égard, M. Carra, & bien d'autres encore avec vous, n'a pour cause qu'un peu d'ignotance ou de mauveise foi : car il est physiquement prouvé que le marc d'or, divisé en 32. louis, donne, après la déduction *des remèdes* d'usage, 748 liv. 4 f. 6 d. Ce qui pour chaque louis fait 23 liv. 7 f. 3 d. & demi.

De même le marc d'argent divisé en 8. Ecus de 6 liv. donne après déduction des remèdes, 48 liv. 9 f. ce qui réduisant l'écu à 5 l. 16 f. 8 d. fait pour 4 écus, équivalents à un louis d'or, 23 l. 6 f. 8 d.

Donc le louis d'or nouveaux par le calcul physique ci-dessus & incontestable,

surpasse encore de 7 d. & demi nos 4. écus de 6 liv ! Donc si l'argent s'écoule chez l'étranger , ce ne peut-être ni à cause de la refonte de nos louis d'or , qui ne sont point altérés , ni à cause de la plus valeur de nos especes d'argent , qui sont inférieures de quelques deniers à la monnoie d'or ! Ce qu'il faut donc plutôt conclure raisonnablement , M. Carra , c'est qu'une proportion plus exacte , se trouvant aujourd'hui établie entre les valeurs légales , intrinsèques , conventionnelles & comparatives des deux métaux , il devient très indifférent aux étrangers , comme aux françois , de prendre en échange de l'or ou de l'argent. Les juifs seuls , j'entends les juifs les plus cupides , pourroient faire ce commerce , comme marchandise , a cause de l'extrême petite différence qui se trouve encore de l'or à l'argent : mais pour des françois & des banquiers , il est clair que le jeu ne vaudroit ni la peine ni les frais qu'il leur occasioneroit. —

Mais enfin il est si apparent que notre argent s'éclipse du Royaume , que toutes nos denrées sont augmentées de prix : donc la refonte de nos louis est une opération vicieuse au fonds , & en total très préjudiciable

préjudiciable à notre bien-être ! que nous importe l'abondance de l'or , si l'espèce d'argent disparoit , & que tout augmente chez nous par ce moyen ? —

Si je vous disois tout d'une volée , M. Carra , que lorsque les denrées augmentent de prix , celui de l'argent ou de l'or diminue , je vous ferois secouer les deux oreilles , parceque vous ne me comprendriez-pas ! ainsi laissons à l'écart cette pensée & revenons à vos prétendues objections. Qu'annoncent-elles au fonds , M. Carra ? Ce que j'ai déjà dit plus haut , ou la mauvaïse foi , ou l'ignorance. Les causes de l'augmentation de nos denrées ne peuvent pas provenir de l'écoulement de l'espèce d'argent dans les pays voisins , puisque l'abondance des monnoies d'or balanceroit alors les effets de cet écoulement , s'il existoit , & qu'on suppose si gratuitement & si rapidement fait , que nos espèces d'argent sont amoncelées dans leurs magasins ! Réfléchissez-y-bien , M. Carra , & vous verrez que , si notre argent passe avec cette rapidité chez nos voisins , qui en ont beaucoup moins que nous , suivant les proportions connues , & les distributions qui s'en font annuellement dans

l'Europe, c'est que le commerce seul opéreroit cet écoulement si rapide & si effrayant pour vous & non pour moi; j'entends le commerce de leurs denrées, dont nous aurions besoin sans doute, ou celui des objets de leurs manufactures, que nous achetterions d'eux, probablement avec trop de prodigalité ou de folie, & que nous leur payerions en monnoie d'argent, au lieu de les solder en or. C'est de cette sorte que l'écoulement se feroit, s'il existe véritablement. Me comprenez-vous enfin, M. Carra? Si vous ne me comprenez pas, vous m'embarrasserez beaucoup : je ne saurai plus comment vous expliquer en face les causes de cette ignorance; car il ne seroit pas honnête à moi, qui voudrois vous répondre décemment, & ne pas vous imiter dans vos écarts, de vous supposer un critique de mauvaise foi. Je suis persuadé néanmoins que des savans sur cette matiere, quelques académiciens du louvre par exemple, seroient d'accord avec moi sur les principes, & sur l'exécution nécessaire de la refonte de nos monnoies d'or, & que je viens d'avoir l'honneur d'exposer à vos yeux. Je crois qu'il's le seroient également sur les causes de l'écoulement

de nos espèces d'argent ou de leur disparition rapide, & qui vous étonne si fort. Il est même encote d'autres principes, d'autres effets, d'autres causes physiques & morales, que je pourrois vous communiquer, si les circonstances m'étoient aussi favorables qu'à votre brochure, produite au grand jour & avec beaucoup d'éclat. J'en risquerai pourtant quelques-uns d'entre-eux, que la multitude aveuglée n'approuvera pas sans doute, mais qui n'en sont pas moins véritables, & moins gênans pour les initiés aux mystères de la banque & de l'agiotage.

Croirez-vous avec moi, M. Carra, que ni l'or, ni l'argent, ne feront jamais la fortune de la France? C'est à ses productions territoriales seules à l'enrichir.

Que la France s'applique donc à mieux cultiver son territoire propre, sans aller au loin planter des colonies; à protéger ses manufactures nationales, à dégager son commerce des entraves qui lui ont été données par l'esprit fiscal; qu'elle abolisse le régime dangereux des prohibitions en représailles ou autrement; qu'elle pense sérieusement à détruire les droits onéreux, vitiés & dispendieux, qui la vexent inutilement & sans profit pour le trésor royal,

qui rongent jusques aux os ses citoyens paisibles , avec une espece de barbarie trop extraordinaire dans le dix-huitieme siecle , devenu celui des lumieres en tout genre , pour qu'elle puisse durer long-tems : & alors la France ne se plaindra plus de sa misere , de ses souffrances , de son épuisement , ni de la refonte des monnoies d'or , opération , qui , sans faire aucun mal , lui a fait au contraire quelque bien dans les circonstances. Passons donc , avec M. Carra , à un autre article assez important , mais d'une moindre discussion , après les éclaircissmens étendus déjà donnés par M. de Calonne.

A R T I C L E I I I.

Fonds du Trésor Royal fournis clandestinement pour soutenir l'agiotage.

TOUT mauvais cas est niable , dites-vous , M. Carra , & vous avez raison : mais vous avez tort d'affurer au public , que M. de Calonne ait nié le prêt qu'il a fait à des banquiers connus , pour soutenir les effets royaux , en assignations à terme , & non en argent , montant à la somme de 11,500,000 liv.

Les raisons fortes qu'il donne à cet égard, & qu'il a communiquées au Roi avant le prêt de cette somme en papiers, doivent entièrement le disculper de l'imputation ridicule d'avoir favorisé l'agiotage.

Votre distinction des *blancs* & des *rouges*, est une autre sottise qu'on ne peut imputer qu'à l'inventeur. Ce que je sçais par moi-même, c'est que deux agioteurs ont été condamnés & affichés en pleine bourse, par un arrêt du Conseil du Roi, rendu au rapport de M. de Calonne, & que depuis peu de tems on a été obligé d'en exiler deux, dont un étoit du nombre des amendés par l'ancien controleur général, qu'on vient aujourd'hui accuser d'avoir clandestinement prêté les mains à cette espece de joueurs si pernicieux à la Bourse de Paris, aux capitalistes & à l'état entier. Vous voyés bien par cette tirade, M. Carra, que je n'aime pas plus que vous la race vraiment *d'angereuse & réprouvée, coupable & en partie fugitive* des agioteurs. Mais, M. Carra, il faut avant toutes choses, être juste.

Mettons nous à la place d'un ministre de France, qui avoit à gouverner des

finances un peu en desordre , à la fin d'une guerre dispendieuse , & obligé de suivre le torrent de ses prédécesseurs , jusqu'à ce qu'il eût pû trouver les moyens d'opposer une digue à sa marche désastreuse & rapide. Ce torrent avoit fait avant M. de Calonne , de funestes ravages ; il existoit certainement depuis bien des années. Comment arrêter d'abord & réparer ce désordre ? La chose ne paroissoit pas facile , la correspondance de la bourse avec le trésor royal , imposoit une tâche pénible à un administrateur , qui ne pouvoit se procurer des fonds ou maintenir l'équilibre , que par des moyens onéreux sans doute , mais pratiqués avant lui , & peut-être après lui. Si vous niés ces faits , & ce malheureux usage de nos ressources , je plaindrai votre aveuglement , M. Carra , & je ne chercherai plus à vous persuader. Mais cette illusion seroit-elle pour vous *innocente & douce* ? Eh ! M. Carra , comment vous croire dans cette illusion de votre innocence , vous qui paroissés avoir pénétré tous les secrets de l'administration de nos finances ? Vous , qui devez par conséquent savoir & connoître les manœuvres , ouvertes ou clandestines ,

que tous les ministres employoient ordinairement pour combler les vuides du thrésor-royal ? C'est ce qu'on appelle aujourd'hui avec tant d'appareil *le déficit*, ou le manquant de la recette à la dépense, & dans le quel votre bon ami M. Necker a trempé lui-même, comme les autres, malgré son industrie de rhéteur à vouloir nous persuader le contraire. Enfin, M. Carra, vous, qui n'etes instruit de rien ou qui savés tout, dites nous pour quoi vous parlés sans savoir, ou pour quoi vous déguisé sciemment des vérités certaines ? Est-ce pour favoriser le parti de la cabale, ou du Clergé ? Ou bien protégés vous les Parlemens & M. de Toul..... ? Répondés moi clairement & sans ruse; car vous vous exprimés avec tant de fausseté & de hardiesse à la fois, que je ne peux trop saisir vos idés subtiles & volages. Auresse croiés-moi, M. Carra, abandonnés la cabale à elle même; elle connoit mieux que vous sa marche, ouverte ou clandestine, & toutes ses ressources. Les Parlemens sçauront bien, sans vos prétendues découvertes, accuser ou absoudre, se défendre ou se repentir, le cas échéant. Notre principal ministre

a de l'esprit & des connoissances, laissez-le faire tout seul. S'il est juste, comme je dois le croire, votre brochure n'empêchera pas qu'on ne rende justice aux lumières de M. de Calonne, soit dans le comité des finances, soit dans le Conseil du Roi. C'est là qu'il faut dire la vérité toute entière, & telle qu'elle est ! Alors l'expérience du passé absoudra le ministre qui s'étoit arrangé, du consentement de Sa Majesté, pour venir au secours des effets publics qui perdoient sur la place, tandis qu'ils devoient y gagner. Les assignations à terme seront remises ou remboursées soit par les agens, qui sont connus du Conseil, soit par le trésor royal, qui sçauroit y pourvoir. Ainsi la place n'aura souffert aucun échec, & le trésor royal n'y perdra rien ; soiez-en sur, M. Carra. Partant laissez faire & penser tout ce qu'on voudra. A la longue on fera d'accord sur la nécessité des opérations employées par l'ancien contrôleur général, & par M. Necker lui-même, votre idole, & qui le mérite bien sans doute, puis qu'on prône son livre jusqu'à l'engouement, les lotteries, les emprunts, & la grande manière d'administrer la France

ce

ce en banque, pour l'enrichir avec du papier & par l'agiotage. Cependant observez, M. Carra, qu'on en fait un crime à M. de Calonne, malgré la lettre de M. Haller, lue en plein Conseil, & qui seule justifieroit le ministre, s'il en avoit besoin, vis-à-vis du Roi, du Conseil, & même des Parlemens.

Cessez donc, M. Carra, vous & vos pareils, cessez de tenter désormais à nous faire prendre le change sur une matiere très-importante assurément, *que l'on ignore, ou que l'on n'ignore pas*. Cette alternative, je le sçais, ne plaira point à tout le monde : mais j'ai prouvé que la cabale & M. Carra doivent avoir tort dans tous les cas, soit particuliers soit généraux : ainsi j'ai la conscience tranquille envers M. Carra sur-tout. Achéons de parcourir sa brochure, dont la matiere, par sa singularité, prolonge un peu plus que je ne le voudrois *ma pensée & mes phrases*. Tâchons d'abrégier, afin d'éviter l'ennui à mes lecteurs : car cet ennemi des têtes, qui ne sont *ni pensantes ni d'à-plomb*, comme ledit M. Carra, ne pourroit tenir contre une lecture de 20 minutes.

QUATRIÈME ARTICLE

Extension des emprunts.

J'espère vous avoir fait toucher au doigt, M. Carrà, que si vous êtes savant en physique, vous n'êtes pas bien éclairé en matière d'administration. Avez-vous des idées ? Elles n'appartiennent qu'à un système particulier & pas trop honnête, d'injurier tout ancien & nouvel administrateur de nos finances, les bureaux d'administration que vous désignés sous le nom ridicule de *bureaucratie*, & même le Conseil du Roi. Je ne fais ici que copier plusieurs notes mises au bas de votre brochure. Ce que je dis-là, je dois en prévenir le lecteur attentif : rien n'est de mon crû, tout est du vôtre. Qu'on vous relise, & qu'on vous juge sur l'audace que vous affichez si ouvertement. Il semble même que vous preniez ici toute la tournure & la hauteur d'un orateur de la chaire, ainsi que dans votre préambule. Votre esprit se monte, & fait un apologue. C'est du moins le nom que vous donnez à ce discours tenu *par votre ministre im-*

posteur, à un Roi bon & sensible. Vous ajoutez ensuite que Sully useroit des mêmes expressions. La belle ame que la vôtre, M. Carra ou celle du prédicateur qui vous employe ! Mais j'avouerai pourtant que je ne conçois rien à cette contradiction de deux ministres qui parlent le même langage, & dont l'un n'est pas digne d'approcher les Rois. En vérité, M. Carra, vous confondez toutes les notions : car je crois qu'il est assez facile de reconnoître un tartuffe à ses propos, à son maintien, & à sa conduite. Votre opinion contraire est trop légère & inconséquente, pour que vous puissiez persister long-tems dans cette distraction de votre esprit. Cet apologue n'est qu'un nouveau sarcasme à ajouter à la liste de vos premiers traits malins, lancés sur les anciens ministres & les ordres mêmes du Roi. Vous n'épargnez personne, afin de parvenir plus sûrement à déchirer la réputation de M. de Calonne, & à noircir son administration. Ne vous y trompez pas, M. Carra, votre éloquence déordonnée compromet beaucoup de gens respectables, & même le trône. Votre censeur royal ne l'a pas vû sans doute, en vous donnant

son approbation; ou la liberté de la presse vous est pleinement accordée. Je suis loin de condamner cette générosité : elle vous fait honneur, si vous parlez d'après la vérité, ou d'après le sentiment de votre conscience. Mais pourquoi ne donne-t on pas la même liberté à bien des écrivains, qui ont des vues honnêtes, & qui la sollicitent vainement ? Vous dites & vous écrivez tout ce que vous voulez ; je n'en suis pas jaloux : je ne le suis, que de cette prérogative exclusive, qui vous fait placer, comme en triomphe, dans la gazette de Panckouke . ce qui a étonné toute la république des lettres, dont les membres les plus distingués, & instruits des secrets de cour, n'ont-pas témoigné leur joie à la retraite de M. de Calonne, comme vous le dites des gens du bas palais sans doute. Moi, je ne m'étonne de rien ; mais j'espère tout de la justice & de la sensibilité d'un Roi bon & honnête, qui veut le bien général, qui hait les hypocrites, & que nous aimons tous.

Ecoutez, M. Carra, si cependant vous savez écouter. L'état général des emprunts directs & de ceux par exten-

sion, celui des dettes de la guerre, de la marine, & autres, l'état des payemens & celui de la recette nous sont fidèlement donnés par M. de Calonne. Il en résulte, malgré les cris & les manœuvres de la calomnie, une administration pénible, & la plus sage. Son mémoire, ses pièces justificatives, & ses tableaux communiqués au Roi & au Conseil, portent jusqu'à l'évidence, son grand travail, son esprit, ses lumières, son activité, sa prudence & ses succès. Que lui opposez-vous ? Des calculs ? Non. Des tableaux mieux faits & plus clairs que les siens ? Non. Des vérités destructives de ce qu'il avance dans les comptes rendus au Roi & à la nation ? Non. Qu'opposez-vous donc, M. Carra ? Vous lancez des fusées dans les airs, ou vous tirez votre poudre aux moineaux. Quelle absence d'esprit pour un chasseur qui vouloit aller à la chasse de toutes les grosses bêtes de la forêt ! tant d'effervescence & si peu d'effet, M. Carra, feront un tort éternel à vos lumières, comme à l'esprit de la cabale. Viendrez-vous encore nous étaler ces grandes maximes de probité, d'intégrité, d'honnêteté, d'économie

& de réforme, qui n'en imposent point
 aux gens éclairés, & dont vous ne faites
 parade, que pour nous faire croire aux dé-
 prédatiions survenues depuis peu de tems,
 dites-vous, dans les affaires du Roi, de la
 Reine, des Princes, pour enrichir des favo-
 ris & des courtisans, toujours avides d'or
 & d'argent ?... » Ventre-saintgris, s'é-
 » crieroit le bon Roi Henri IV, taisez-
 » vous, calomniateurs, & sortez de ma
 » présence : vos injures sont atroces &
 » me déplaisent. Je sçaurai, sans tant
 » de conseils qui m'offusquent & ne m'é-
 » clairant pas, faire le bien de mon
 » peuple que j'aime. Je ne veux plus
 » écouter que le penchant qui porte tous
 » les Bourbons à rendre heureux ceux
 » qu'ils ont gouvernés. Je consens d'être
 » enchaîné pour m'empêcher de faire le
 » mal, qui n'est pas dans mon cœur,
 » mais je veux être libre, pour faire tout
 » le bien que je peux connoître. Je ne veux
 » pas que mes économies touchent de
 » trop près à l'avarice : je n'en ferois
 » moi-même ni plus heureux, ni plus
 » aimé. Il faut que chacun vive à
 » l'aise ; le service s'en fera mieux dans
 » toutes les parties. Si je peux, je ferai
 » enforte que tous le monde soit con-

» tent, & que mon peuple mette quel-
 » que fois la poule au pot, & se réjouisse
 » en buvant à ma santé. *Trop de con-*
 » *seils renverseroient une seconde fois ma*
 » *marmite, & reperceroient au coude*
 » *mon beau pourpoint d'à-présent.* »

J'ai marché sur vos traces, M. Carra:
 j'ai fait comme vous un apologue. Ainsi
 quitte à quitte, & je passe au cinquième
 & dernier chef d'accusation.

C I N Q I È M E A R T I C L E

Abus d'autorité, & autres en tous genres.

Jamais imputation n'a été si vague &
 si peu déterminée, & en même tems si
 injuste ! Vous avez beau ramasser ici
 toutes vos forces, & jouer même par
 intervalle le rôle d'un capucin, en ex-
 hortant les ministres ambitieux à renon-
 cer aux *vanités des grandeurs*, aux *dissi-*
pations qu'entraînent le monde & ses
plaisirs, vous n'en dégouterez aucun de
 chercher à s'approcher de l'olimpe, &
 de jouir là de toute sa bonne fortune.
 Leur aveuglement sur les vertus du cloître
 est tel, que nos évêques de France &
 nos abbés de commande riront beaucoup,

dans nos cercles, de vos capucinades. M. l'Archevêque lui-même continuera, ce que vous nommez la *sage administration*. Il n'y a que deux choses, qui font abandonner le ministère à ceux qui ont l'avantage d'être du nombre des élus : la cabale, ou la mort. Partant, M. Carra, reprenons le fil de vos accusations, ou plutôt le cours de vos injures.

Avec tous les raisonnemens employés dans ce dernier article, il n'est point de ministre, M. Carra, que vous ne puissiez conduire à la Grève, & mener ensuite à Montfaucon. Heureusement pour eux vous n'êtes ni le *juge*, ni le *greffier* de leur *innocence*. Vous faites l'éloge des ministres actuels : j'applaudis, comme vous, à leurs vertus ; mais leur éloge, sorti de votre bouche, pourroit-il bien vous garantir de leur indignation ? Car, après le vomissement d'injures sanglantes contre M. de Calonne & ses prédécesseurs, il n'est gueres possible de croire à la sincérité de vos complimens. L'intérêt vif, que vous semblez prendre à Monseigneur de Toul.... est d'une affectation rare vis-à-vis d'un *ministre prepondérant*, & qui n'avoit pas
besoin

besoin des secours de votre plume âcre, & trop mordante, pour esquisser le portrait d'un homme d'église, qui exigeoit une touche plus douce & plus délicate. Vous nous cachez aussi, M. Carra, bien des faits connus des membres de l'assemblée des Notables : vous avez l'air de nous en révéler d'autres que l'opinion publique, mais fausse, nous avoit déjà dénoncées : vous enchérissez encore sur elle, sur les remontrances & les arrêtés des Parlemens..... Quel rôle jouez vous donc-là tout seul, ou vous fait-on jouer pour se divertir ? prenez-y garde, M. Carra, ne feroit-ce point un piège tendu à *la douceur de votre caractère, & à votre innocence* reconnue & vérifiée dans cette réponse, que j'oppose à vos propres sarcasmes ou à vos soufleurs ? A coup sûr, M. Carra, loin de faire ici un acte de charité religieuse, vous sortez des bornes que la simple humanité prescrit aux cœurs honnêtes. L'administration de M. de Calonne, vicieuse ou non, n'a rien de relatif ou de personnel à votre égard. La vindicte publique ne peut pas vous appartenir. Vous n'êtes qu'un particulier, même suspect, dans cette grande affaire, puisque vous vous portez accusateur. Non, M. Carra

n'est point l'homme du Roi : beaucoup d'injures & de faussetés, le voilà tout entier, c'est-à dire, lui ou un autre. Dites-nous, M. Carra, ce petit mot de l'énigme ? Si vous n'êtes qu'un prête-nom, quittez bien vite la compagnie des méchants, & sur-tout de ceux qui le sont sans preuves. Ne cherchez point, comme eux, à *allumer le flambeau de la discorde entre les Souverains & les sujets*. Ne parlez-point d'abus d'autorité, dont vous accablez ceux qui n'en ont plus : faites ordonner qu'on vous efface de la gazette de France, où Pankouke vous a inséré, on sçait pourquoi ? Prévenez le moment où le voile de l'illusion tombera ; car on verroit votre masque, & on riroit d'un fils adoptif de votre espèce.

Enfin ; vous n'êtes plus jeune, m'a-t-on dit, M. Carra ; ne servez plus les ambitieux au bord de votre tombeau. Repentez-vous plutôt, comme bien d'autres, à cet extrême article de la vie. Abandonnez Bâal & venez sacrifier au vrai temple du Dieu d'Israël ! Tournez le dos au prélat de Verdun, & prenez pour confesseur un capucin discret. Faites-lui un aveu sincère des iniquités de l'homme méchant. Versez dans son sein les fautes attachées à l'humaine &

foible nature. Pardonnez aux autres leurs péchés, afin qu'on vous pardonne les vôtres. Cessez d'être un tartuffe & avouez de bonne foi tous vos plaisirs. Repentez-vous sur-tout d'avoir produit au grand jour cette brochure, l'œuvre du Diable & non de l'Eprit Saint ; demandez-en pardon à Dieu & aux Hommes, puis, tendez vos mains vers le Ciel & mourez en paix, M. Carra. *Addicias.*

Mais à propos, M. Carra, avant que vous montiez dans une plus haute région, permettez-moi de vous dire encore un dernier petit mot. J'oubliois vos pièces justificatives ; les voici : prenez-les toutes & jetez les au feu avant de mourir, ou priez votre capucin de les enfermer avec vous dans le tombeau, quand vous y descendrez. J'excepte seulement votre *procès-verbal des essais sur les monnoies d'or*, qui justifie pleinement M. de Calonne d'une calomnie atroce & stupide. Conseillez à votre teinturier, masqué ou non masqué, de mieux choisir ses matériaux. Dites-lui sur toutes choses qu'il achète *le nouveau traité sur la calomnie & ses ravages funestes*, par le R. P. Collin, *Prémontré*. Je suis bien persuadé qu'à moins de plusieurs paquets d'indulgences plénières & autres, s'il en

existe de cette espèce chez nos Janfé-
nistes, il n'ira point avec vous, soit en
paradis, soit en purgatoire, si le père
Collin nous parle vraiment d'après St.
Paul. Ainsi soit !

Eh ! mon dieu, j'oubliois encore quelque
chose, M. Carra ; je ne vous ai pas ré-
pondu sur l'article de la gaieté françoise
perdue, suivant vous, depuis environ
quatre années, & *changée en raisonnemens
solides*, page 6 de la brochure. Nous ne
chantons plus ; quelle métamorphose !
Eh bien ! M. Carra, psalmodiez-donc
le nouveau cantique de S. Roch, ou nous
le psalmodirons sur votre tombe, après
votre mort, si vous ne voulez pas l'en-
tendre. Il n'est pas trop gai, pas même
autant que Malboroug ; mais sur 25 cou-
plets, dont il est composé, il y en a
d'assez plaisans. Il vous apprendra sans
doute quelques nouvelles assez drôles ;
car l'auteur, ou les auteurs, paroissent,
ma foi, des gazetiers fideles, qui ont
écouté aux portes. Adieu, pour cette
fois, M. Carra ; adieu. Adieu ; mais jus-
qu'au revoir, si vous répliquez, vous
ou les vôtres, à cette premiere Pensée-

